

CPI : les Philippines quittent la CPI, après le Burundi

La Libre Belgique, 14 mars 2018 Le président philippin Rodrigo Duterte (photo) a annoncé mercredi le retrait de son pays du Traité de Rome créant la Cour pénale internationale (CPI), avec effet immédiat. L'acte, le pays un an après la notification officielle de ce retrait à la CPI.

La décision de M. Duterte survient un mois après l'ouverture d'un examen préliminaire (destiné à voir enquêter) de la CPI sur la guerre contre la drogue menée par le chef de l'État philippin. Le 24 avril 2017, l'avocat Jude Sabio avait déposé une plainte contre M. Duterte et onze autres hauts responsables du pays ayant encouragé le meurtre sans jugement de trafiquants de drogue et autres criminels. Officiellement, 4000 personnes ont tuées dans cette "guerre" plus de 8000, accusait M. Sabio il y a un an. Les Africains fâchés C'est le Burundi qui a engagé terribles violences pour imposer le maintien au pouvoir du président Pierre Nkurunziza qui avait, en octobre 2016, été le premier pays à annoncer son retrait de la CPI. Cette annonce survenait alors que les pays africains étaient nombreux à protester contre l'obstination de la CPI à ne juger que des Africains : 9 enquêtes sur les dix alors en cours concernaient le continent noir. Alors que l'Union africaine avait encouragé ses membres à ne pas collaborer avec la CPI et que ceux-ci refusaient d'exécuter les mandats d'arrêt de la Cour contre le président soudanais Omar El Bachir, l'Afrique la Gambie avaient également annoncé leur retrait. Pas sans l'avis du parlement Si celui-ci est devenu effectif en octobre 2017 pour le Burundi, en revanche la Gambie a renoncé à se retirer en février 2017, après un changement de dirigeants sa tête, tandis que l'Afrique du Sud a provisoirement annulé ce retrait en mars 2017, après qu'un africain a jugé la mesure inconstitutionnelle parce que décidée sans l'aval du parlement. En janvier 2017, l'Union africaine avait approuvé une stratégie en vue d'un retrait massif de la CPI, document qui pousse les États africains à ce problème. Un projet de création de Cour africaine de justice internationale a également été mis sur le La CPI, de son côté, avait envoyé devant l'Onu pour non mise en œuvre de ses mandats d'arrêt contre El Bachir Tchad, l'Ouganda et Djibouti. Mais, à la suite de la bronca africaine, la Cour a enfin semblé s'intéresser à de guerre et contre l'humanité que ceux que l'on déplore en Afrique et a ouvert plusieurs examens préliminaires sur d'autres continents. Par Marie-France Cros.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});